

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 26 septembre 2019, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2019

Présents : Colin SHERIFFS - Maire - Pierre BONNET - Jean Pierre VIALARD - Hélène CASAGRANDE
- Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON - Philippe SANCHOT

Excusés : Sylvie DEBAT, Jacques DONNE

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

Le Compte-rendu de la séance du 5 septembre est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR : 1) Bornage terrain communal
2) Droit de préemption ZE 157/ ZE 158/ ZE 160/ ZE 162/ ZE 163/ ZE 167
3) Protection Sociale Complémentaire
4) Organisation repas communal
Questions diverses

1) BORNAGE TERRAIN COMMUNAL

Suite au dernier Conseil, M. le Maire informe le Conseil des informations complémentaires reçues de la part de Mairie Infos. Suite à ces informations, il demande au Conseil de répondre favorablement à la demande de M. Barronet. Le Conseil accepte à l'unanimité de faire le bornage en divisant à égalité les frais entre la commune et M. Barronet.

2) DROIT DE PREEMPTION ZE 157/ ZE 158/ ZE 160/ ZE 162/ ZE 163/ ZE 1674)

M. le Maire présente les esquisses de l'architecte Valérie Arnaud ainsi que les coûts estimatifs des travaux pour créer 3 logements, et les recettes éventuelles concernant la vente de deux terrains à bâtir. Après longue discussion, le Conseil donne un accord de principe (6 voix pour, 1 abstention) sur la possibilité de préempter ce bien. Cet achat suit le besoin de la commune de « repeupler » le bourg et aussi les objectifs du SCOT et la loi ALUR. M. le Maire explique que cet accord de principe ne vaut pas délibération car il faudrait attendre le DIA.

3) PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite à l'appel d'offre lancé par le CdG pour le risque santé et le risque prévoyance, M. le maire présente les conclusions et l'offre retenue. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite car il leur semble que l'offre retenue n'apporte pas une plus-value aux agents.

4) ORGANISATION REPAS COMMUNAL

Un dernier point est fait sur l'organisation du repas communal ainsi que le vote du nom de la salle des fêtes. Le Conseil donne son accord pour que le dépouillement se fasse lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

CLIMATISATION

M. le Maire demande à M. Sanchot s'il peut se renseigner sur les moyens pour rendre l'utilisation de la salle des fêtes en été plus agréable (problème de température à l'intérieur).

DOSSIER ADAP

M. le Maire informe le Conseil de la lettre reçue par la DDTM concernant l'accessibilité des bâtiments publics de la commune.

EGLISE : La commune s'est engagée à la rendre accessible et malgré avoir traité ce sujet dans le CAB, la programmation des travaux doit se faire en 2020 pour éviter toutes poursuites. Cependant, il semblerait éventuellement possible qu'une rampe d'accès à l'intérieur de l'église soit suffisante pour qu'elle soit considérée comme accessible. Un dossier d'intention de travaux doit être envoyé à la DDTM pour validation.

SALLE DES FETES : La mairie doit confirmer que tout le bâtiment était concerné par les travaux car le PC ne le stipule pas.

MAIRIE : Même si les travaux ont été faits, un dossier de régularisation doit être envoyé.

CONTROLE INCENDIE

Suite à une discussion, il a été décidé de maintenir le contrat avec APS jusqu'à au moins le prochain mandat.

La séance est levée à 21h.

Signatures :

Colin SHERIFFS

Pierre BONNET

Geneviève AIMASSO

Hélène CASAGRANDE

Sébastien BOLZON

Jean Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT